

Avis 10/02

Loi Diabolo - Redevande Diabolo

La **loi Diabolo** entre en vigueur à partir du 1^{er} novembre '09.

Les usagers du train financent la liaison vers l'aéroport.

Nous avons récemment pris connaissance de ces deux nouvelles via la presse.

Ces informations ont été confirmées par les informations recueillies auprès de VN.

Nous ne pouvons bien sûr qu'applaudir l'objectif initial du projet Diabolo, en l'occurrence améliorer sensiblement la desserte ferroviaire de l'aéroport de Zaventem.

Nous nous posons toutefois de grosses questions quant à la procédure de financement de ce projet.

Nous renvoyons à notre avis 08/05 daté du 29/05/2008. La réponse que nous avons reçue de la SNCB à cet avis ne nous donne pas satisfaction.

Nous continuons à nous interroger concernant les procédures suivantes:

- Pourquoi doit-on déjà payer à partir du 01/11/2009 pour un service qui ne pourra être fourni qu'en 2012, si tout va bien?
- Ce supplément s'applique à tous les voyageurs au départ ou à destination de la gare de Bruxelles-National-Aéroport, à l'exception des détenteurs d'une carte train domicile-travail! Pourquoi les voyageurs titulaires d'un pass (par ex. les jeunes exerçant un job d'étudiant ou les travailleurs à statut précaire...) doivent-ils payer ce supplément?
- Les personnes qui voyagent en groupe ou les familles ne vont-elles pas à nouveau opter pour la voiture plutôt que de devoir acquitter ce supplément pour chaque billet individuel? Cela irait totalement à l'encontre de l'objectif fixé: trouver une solution aux problèmes de trafic et de parking.
- Ce supplément rend le train injustement onéreux pour les courtes distances étant donné qu'il est appliqué invariablement.

- On propose à présent une redevance de €2,05, valable jusqu'au 31/12/2009. Qu'en sera t'il à l'avenir? Il semble que l'on passera rapidement au tarif initial annoncé de "€ 3,80", entre-temps indexé à €4,10.
Pour le voyageur sur courtes distances, ce supplément implique en effet une forte augmentation des prix.
Se pourrait-il que la redevance Diabolo crée un précédent pour d'autres montages financiers PPP?
- Depuis le 01/11/2009, les voyageurs qui empruntaient déjà la courbe de Nossegem depuis un certain temps pour se rendre à l'aéroport, doivent subitement payer la redevance diabolo. Alors que cette liaison a été réalisée avec les moyens habituels et qu'aucun montage PPP n'a été mis sur pied à cet effet!
Cette liaison offre une valeur ajoutée pour l'ensemble du réseau de transport, non seulement le rail mais aussi le réseau routier.

Pour tous les motifs précités, ne serait-il pas plus sensé et plus équitable, même si ce supplément est nécessaire à la réalisation du projet, de la facturer directement sous la forme d'une majoration de la taxe aéroport ou du prix du billet d'avion? L'instauration de la redevance diabolo vise en effet à rendre l'aéroport plus accessible! Dans ce cas, on pourrait même encourager les personnes qui viennent en voiture à utiliser les transports publics étant donné qu'elles participent involontairement au financement du projet Diabolo.

**CET AVIS A ETE APPROUVE A L'UNANIMITE
EN REUNION PLENIERE DU 30 MARS 2010**